

Exercice 2003 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 26 septembre 2002, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

- 13, rue Pesty : concession administrative de locaux au profit de Mme HELLEC Danièle, professeur des écoles moyennant une redevance mensuelle de 400 € (convention du 21 octobre 2003).

- Fort de Chaudanne : mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'Association SOS Amitié (convention du 7 octobre 2003).

- 8 chemin des Prés de Vaux : bail précaire au profit de la Société BG Services Franche-Comté moyennant un loyer annuel de 41 775 € HT (convention du 28 avril 2003).

- 26 rue Rivotte : concession administrative de locaux au profit de M. DAUPHIN Denis, professeur des écoles, moyennant une redevance mensuelle de 400 € (convention du 25 septembre 2003).

- 17, rue de la Grette : mise à disposition de locaux au profit de la Concorde de Saint-Ferjeux moyennant une redevance mensuelle de 30 € (convention du 26 août 2003).

- 58 rue du Chasnot : concession administrative de locaux au profit de Mme PRETOT Sylviane moyennant un loyer mensuel de 300 € (convention du 22 septembre 2003).

- 58 rue du Chasnot : concession administrative de locaux au profit de Mme GROSPERRIN Marie-Thérèse moyennant un loyer mensuel de 300 € (convention du 22 septembre 2003).

II - Comptabilité

1) Emprunt globalisé 2003 : signature de divers contrats de prêts

Plusieurs nouveaux tirages ont été effectués sur les conventions de financement pluriannuel signées avec Dexia / Crédit Local pour financer divers investissements. Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

- *Premier tirage - Budget Déchets*

* Montant : 209 800 €

* Durée : 7 ans

* Taux : Fixe 3,54 %

* Echéances : Trimestrielles et constantes

* Amortissement du capital : Progressif au taux de 3,54 % selon une périodicité trimestrielle

* Date de mobilisation des fonds : 21 octobre 2003

* Convention de financement pluriannuel 2000

- Deuxième tirage - Budget Déchets

- * Montant : 167 000 €
- * Durée : 14 ans
- * Taux : Fixe 4,26 %
- * Echéances : Trimestrielles et constantes
- * Amortissement du capital : Progressif au taux de 4,26 % selon une périodicité trimestrielle
- * Date de mobilisation des fonds : 21 octobre 2003
- * Convention de financement pluriannuel 2000

- Troisième tirage - Budget Déchets

- * Montant : 370 000 €
- * Durée : 10 ans
- * Taux : Multi-index Presame avec index de départ Euribor 3 mois +0,075 %
- * Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 % selon une périodicité trimestrielle
- * Echéances : Trimestrielles
- * Date de mobilisation des fonds : 3 novembre 2003
- * Convention de financement pluriannuel 2001

- Quatrième tirage - Budget Déchets

- * Montant : 800 000 €
- * Durée : 20 ans
- * Taux : Multi-index Presame avec index de départ Euribor 3 mois +0,105 %
- * Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 % selon une périodicité trimestrielle
- * Echéances : Trimestrielles
- * Date de mobilisation des fonds : 3 novembre 2003
- * Convention de financement pluriannuel 2000

- Cinquième tirage - Budget Assainissement

- * Montant : 700 000 £
- * Durée : 14 ans
- * Taux : Fixe 4,26 %
- * Echéances : Trimestrielles et constantes
- * Amortissement du capital : Progressif au taux de 4,26 % selon une périodicité trimestrielle
- * Date de mobilisation des fonds : 21 octobre 2003
- * Convention de financement pluriannuel 2000

- Sixième tirage - Budget Assainissement

- * Montant : 300 000 €
- * Durée : 14 ans
- * Taux : Fixe 4,26 %
- * Echéances : Trimestrielles et constantes

- * Amortissement du capital : Progressif au taux de 4,26 % selon une périodicité trimestrielle
- * Date de mobilisation des fonds : 21 octobre 2003
- * Convention de financement pluriannuel 2000

III - Frais d'actes et de contentieux

- Paiement d'une somme de 307,30 € au Dr GEY, vétérinaire, pour les frais d'intervention liés au vêlage d'une vache, dans le cadre de l'astreinte du week-end.

- Paiement d'une somme de 3 229,20 € au Cabinet Bruno KERN Avocats versés à titre d'honoraires dans le cadre du contrat du 6/02/2002.

- Paiement d'une somme de 850 € au titre des frais irrépétibles dans l'affaire Association de défense des habitants du quartier Chaprais-Rotonde.

- Paiement d'une somme de 8 308,95 € à la SCP DUFAY-SUISSA à titre d'honoraires pour le troisième trimestre 2003.

- Paiement d'une somme de 803,59 € au Cabinet d'Huissiers CARTIER-NETILLARD au titre de la notification de l'ordonnance d'expulsion du juge judiciaire du 5/08/2003 aux ressortissants roumains occupant illégalement des maisons appartenant à la Ville, situées 12 et 20 rue Brulard.

- Paiement d'une somme de 18 473,01 € au Cabinet GALTIER à titre d'honoraires d'expertise de divers bâtiments communaux.

IV - Actions en justice

- Recours du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 5, Grande Rue devant le Tribunal Administratif de Besançon demandant l'annulation de l'arrêté municipal du 21 août 2003 par lequel il est mis en demeure de supprimer la fosse septique de l'immeuble.

- Recours des Époux BOITEUX devant le Tribunal Administratif de Besançon recherchant la responsabilité de la Ville pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public suite à la survenance de plusieurs inondations dans le sous-sol de leur habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.